



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

INSPECTION
PEDAGOGIQUE
REGIONALE

EDUCATION
PHYSIQUE
ET SPORTIVE

Dossier suivi par

Benoît THIERY

Téléphone

05.96.52.27.28

Fax

05.96.52.27.29

Mel

ce.ipr

@ac-martinique.fr

Les Hauts de Terreville

97279 Schœlcher

Cedex

Benoît THIERY

Inspecteur d'académie
Inspecteur pédagogique Régional
Education Physique et sportive

A

Mesdames, Messieurs les professeurs d'EPS

Sous couvert de Mesdames Messieurs
Les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée Education physique et Sportive

Cette lettre de rentrée s'inscrit dans la continuité d'une part de la circulaire de rentrée 2014 de madame la Rectrice et d'autre part de celle de l'an passé.

Elle a pour fonction de mettre à disposition un certain nombre d'informations aux chefs d'établissements, aux coordonateurs et aux équipes pédagogiques afin qu'ils s'engagent avec efficacité et réactivité dans cette nouvelle année scolaire. Ils seront alors en mesure d'identifier les différents responsables et les différents domaines et groupes ressources de l'académie.

Cette lettre de rentrée prend appui sur les programmes de la discipline aux différents niveaux d'enseignement, sur les textes spécifiques aux examens et sur le projet académique.

1- L'inspection régionale et les groupes ressources académiques	P.2
2- Actualité et priorités académiques	P.2
3- L'association sportive	P.3
4- Les examens	P.5
5- Les activités physiques de pleine nature	P.6
6- La formation continue	P.6
7- Le numérique au service des élèves et des apprentissages	P.7
8- L'innovation pédagogique	P.8
9- L'inspection	P.8
10-Le curriculum en EPS d'un élève au 2 nd degré	P.8
11- Informations diverses	P.9

ORGANISATION DE L'INSPECTION REGIONALE

Suite au départ de Guy POMMIER, l'inspection régionale a changé. Voici une présentation de l'inspection régionale et des responsables des groupes ressources :

IA IPR	Benôit THIERY
Responsable GRF	Hélène COSTE
Coordonateur Formation continue	Karine PLESDIN
Chargé de missions	Pascal RENVIER
Responsable Examens	David GESTEL
IA TICE	Yann LABORDE
EPS adaptée et handicap	Thierry SPINHIRNNY
Webmestre	Martine CLAUDEL
GARIP	Gilles VEGA

ACTUALITES ET PRIORITES ACADEMIQUES

L'Education Physique et Sportive – en tant que discipline d'enseignement, et les enseignants d'EPS – professeurs, contractuels ou agrégés, s'inscrivent dans la loi de refondation de l'école en tant qu'acteurs et en tant que relais.

La refondation de l'école

La priorité donnée à l'école primaire pour assurer les apprentissages fondamentaux

La refondation de l'éducation prioritaire pour combattre les inégalités sociales et territoriales à l'œuvre au sein du système éducatif

La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) pour améliorer la formation initiale des personnels

La valorisation de l'enseignement professionnel pour lutter contre les sorties précoces du système éducatif et faire progresser le taux de réussite au baccalauréat professionnel

L'entrée dans l'ère numérique afin de renforcer, enrichir et améliorer les apprentissages, en rendant les élèves plus actifs et engagés dans l'acquisition des savoirs

Le projet académique 2014 2017

Axe 1 : Promouvoir la réussite, l'épanouissement personnel et la construction de l'autonomie intellectuelle de tous les élèves au sein d'une école inclusive

Axe 2 : Favoriser la poursuite d'études jusqu'à la fin du secondaire et préparer les jeunes à s'insérer dans la société et sur le marché du travail au terme d'une orientation choisie

Axe 3 : Faire entrer l'école dans l'ère du numérique, du multilinguisme et de la multi culturalité

Axe 4 : Inscrire résolument l'académie dans les évolutions touchant le monde éducatif.

L'éducation prioritaire	L'école ne doit pas reproduire les inégalités socio culturelles. Grâce aux relations particulières nouées en EPS et par le biais de l'association sportive, nous pouvons tout faire pour les réduire.
-------------------------	---

Consultations à venir	L'évaluation Le socle commun des compétences, des connaissances et de La réforme du collège Egalité des chances et des valeurs entre filles et garçons
-----------------------	---

L'ASSOCIATION SPORTIVE

La réglementation concernant le sport scolaire a changé cette année. S'agissant de la participation des personnels enseignant l'éducation physique et sportive à l'animation de l'association sportive scolaire, il faut désormais se référer à la [note de service n°2014-073 du 28 05 2014 \(parue au BO n°22 du 29 mai 2014\)](#) qui précise les points les plus importants :

1-La promotion du sport scolaire constitue un des objectifs affirmés par la [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui rappelle que des activités sportives doivent être proposées à tous les élèves volontaires, tout au long de l'année, en complément des heures d'éducation physique et sportive.

2- Le bon fonctionnement des associations sportives, dont la présence obligatoire dans chaque établissement du second degré est prévue par le code de l'éducation (art. [L. 552-1 à L. 552-4 du code](#)), est primordiale dans la réalisation de cet objectif.

3- Le [décret n° 2014-460 du 7 mai 2014](#) relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves susvisé, consacre et pérennise le sport scolaire du second degré comme partie intégrante des missions de l'État et du service public d'éducation.

Dans le premier chapitre, il est précisé la réglementation en vigueur pour la **participation des enseignants d'EPS à l'organisation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires** :

La participation à l'organisation, à l'animation et au développement du sport scolaire dans les établissements scolaires, concerne l'ensemble des corps enseignants et les personnels non titulaires susceptibles d'intervenir dans l'enseignement de l'EPS, y compris les personnels de ces mêmes corps chargés des remplacements.

Cette mission statutaire, en complément du service d'enseignement proprement dit qu'il soit à temps complet ou à temps partiel, s'appuie sur un volume forfaitaire de trois heures consacrées à l'organisation, à l'animation, au développement et à l'entraînement des membres de l'association sportive (AS) de son établissement scolaire. Ce forfait – un et indivisible, est inscrit dans l'état des services d'enseignement de chaque enseignant qu'il réalise par principe dans l'établissement dans lequel il est affecté.

Ainsi au sein de chaque AS de collège et de lycée, les professeurs contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques, avec une alternance d'entraînements, de rencontres et de compétitions organisées dans le cadre de l'UNSS mais aussi de temps forts (fêtes de l'AS, tournois interclasses, initiatives diverses) ;
- l'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeune officiel et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par là-même à l'éducation à la citoyenneté.

Pour rappel, l'assemblée générale et le comité directeur de l'association régulièrement réunis doivent être l'occasion de valoriser les réussites pour conforter les orientations prises, mais également de mettre en évidence les difficultés rencontrées en examinant les mesures à prendre pour y remédier.

LETTRE DE RENTRÉE 2014 - INSPECTION RÉGIONALE EPS

Le chef d'établissement et les enseignants veillent à ce que les meilleures conditions soient réunies pour le déroulement des activités :

-La libération du **mercredi après-midi**, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS, est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire.

-Tenir compte dans les emplois du temps des **conventions de stage** pour les élèves licenciés.

-**La proposition de créneaux horaires** à l'interclasse de midi ou en fin d'après-midi tout comme l'organisation de la restauration et des ramassages scolaires sont de nature à favoriser la participation des élèves aux activités de l'AS.

-L'offre des activités sportives arrêtées par les enseignants d'EPS en tenant compte notamment **des attentes des élèves** permet l'adhésion et l'engagement du plus grand nombre d'entre eux tout au long de l'année scolaire.

-À titre exceptionnel et dans l'hypothèse où le volume d'activité de l'AS de son établissement est insuffisant pour l'accueillir, un enseignant de l'établissement sera amené à compléter son service dans l'AS d'un établissement différent dont le volume d'activité est suffisant pour l'accueillir. (Cf. note de service pour les conditions).

-Les conseils départementaux et régionaux de l'UNSS auront à connaître, chaque année, l'état du fonctionnement des AS et les dispositions mises en œuvres pour remédier aux différentes difficultés.

-Les enseignants ne souhaitant pas assurer des activités dans le cadre de l'AS, au titre d'une année scolaire, peuvent demander à effectuer des heures d'enseignement en lieu et place des trois heures susmentionnées. Une demande en ce sens doit être adressée aux services rectoraux au plus tard le 15 février précédant la rentrée scolaire. Il appartient au recteur de refuser une telle demande si elle est de nature à remettre en cause l'intérêt du service, notamment dans l'hypothèse où un accord porterait préjudice au fonctionnement de l'AS de l'établissement, et d'informer le CTA des décisions prises.

Le deuxième chapitre évoque un point important pour une académie et un service régional comme les nôtres c'est la **participation des enseignants d'EPS au développement du sport scolaire au niveau des districts, des départements et des académies** :

1. Au niveau du district UNSS

- Les trois heures forfaitaires susmentionnées peuvent être consacrées à l'animation, à l'organisation et au développement du sport scolaire au niveau de plusieurs établissements relevant du second degré.

-Le Plan national de développement de l'UNSS souligne le rôle des districts et des coordonnateurs de district, véritables « pierres angulaires » : cette mission est assurée par des enseignants d'EPS choisis par et parmi les animateurs d'AS du district. La coordination d'un district peut être prise en charge au-delà de leur obligation réglementaire de service. Elle fait, dans ce cas, l'objet d'une indemnisation spécifique. Dans le cadre des moyens alloués au sport scolaire, chaque professeur d'EPS coordonnateur de district devra informer les services rectoraux de son choix pour l'année scolaire suivante dans un délai compatible avec l'organisation du service et des opérations d'affectation des enseignants.

2. Au niveau départemental et académique

Les enseignants d'EPS peuvent également être chargés, auprès des autorités académiques, de la politique de développement du sport scolaire aux niveaux académique et départemental.

LETTRE DE RENTRÉE 2014 - INSPECTION RÉGIONALE EPS

À compter de la rentrée scolaire 2015, le recrutement de ces conseillers techniques sera réalisé au niveau académique après publication nationale d'une fiche de poste et sélection sur entretien.

Ces personnels auront pour missions :

- d'animer les activités régionales ou départementales du sport scolaire par un travail étroit avec les enseignants d'EPS, les coordonnateurs de district, les chefs d'établissements présidents des AS ;
- d'être force de propositions pour orienter et dynamiser le plan académique de développement du sport scolaire ;
- de mener à bien les différents projets d'organisation des championnats UNSS
- de décliner au niveau local les différentes conventions de partenariat signées au niveau national avec les fédérations sportives ;
- de mener un travail de valorisation du sport scolaire
- de décliner la convention cadre signée le 18 septembre 2013 avec le CNOSF
- de participer à la réussite des actions éducatives (citoyenneté, santé, lutte contre la violence, etc.)

Plus de précisions sur la fiche poste (missions, rémunérations, candidature sur le site EPS)

Le sport scolaire est un élément important qui a fondé de façon séculaire notre légitimité et notre culture professionnelle.

Je serai particulièrement attentif à son fonctionnement de qualité tout comme aux initiatives favorisant l'accès du plus grand nombre ainsi que des plus fragiles à la pratique sportive et à la vie associative.

LES EXAMENS

Le responsable de la commission académique des examens, sous l'autorité de l'IA IPR EPS, est David GESTEL, pour la gestion du contrôle en cours de formation, du contrôle ponctuel et de l'option facultative.

Dans cette tâche fastidieuse, il est assisté par Roger BALDARA et Teddy VICTOIRE. Pour cette année scolaire, l'inspection régionale leur renouvelle sa confiance pour la gestion de ce dossier très important.

La circulaire académique des examens parviendra prochainement dans les établissements et elle constitue une référence indispensable pour tout à chacun.

Rappelons que dans la volonté de faire réussir le plus grand nombre aux examens d'EPS, il est indispensable de mettre en place des épreuves adaptées pour les élèves handicapés ou en situation de handicap.

La commission académique « EPS adaptée et handicap » est à votre disposition pour vous aider à construire ou faire vivre des protocoles d'examens adaptés aux inaptitudes et par ricochet aux aptitudes des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Enfin au regard du bilan de session des examens, madame la Rectrice a demandé une prise en charge particulière des élèves de la filière ES.

Je suis convaincu que l'éducation physique et sportive peut les aider à réussir.

ACTIVITES PHYSIQUES de PLEINE NATURE

Les APPN restent parmi les APSA les moins programmées dans notre académie à cause d'un certain nombre de difficultés logistiques ou géographiques.

Je rappelle que les stages massés sur une semaine ou trois jours sont une possibilité pour lever les blocages susmentionnés.

J'encourage donc les établissements qui le souhaitent ou qui ont de tels projets à les réaliser dans le but d'offrir une EPS complète et diversifiée à leurs élèves.

Il faut néanmoins veiller à un certain nombre de conditions :

- L'accord préalable d'un tel projet en conseil d'administration et la possession des autorisations parentales
- L'accord de la collectivité de tutelle pour le montage financier
- L'obligation de 10 heures de pratique effective pour la validation d'un niveau de compétences
- L'exacte correspondance du nombre d'heures de cours massés avec le nombre d'heures dégagées à l'année.
- La responsabilité pédagogique de l'enseignant : celui-ci reste maître et responsable des contenus d'enseignement et de la sécurité même en présence d'un intervenant extérieur. Ceci est valable pour toutes les activités nautiques, de pleine nature, la natation en mer mais également l'escrime ou la danse traditionnelle.

Pour aider à faire vivre ces cycles de pleine nature et donc la compétence propre numéro 2, les équipes pédagogiques peuvent mobiliser le dispositif de l'encadrement pédagogique complémentaire.

Il permet d'améliorer la qualité de l'encadrement pour garantir toutes les conditions de sécurité.

Je rappelle que les demandes sont à adresser en fin d'année, pour l'année scolaire d'après. Je conseille donc d'anticiper les projets donc les demandes en conseil d'enseignement très en amont.

LA FORMATION CONTINUE

Le GRF – groupe de recherche et de formation est composé de 6 personnes :

- L'IA IPR EPS
- La responsable du GRF (Hélène COSTE)
- La coordonatrice de discipline au rectorat (Karine PLESDIN)
- La responsable du bassin sud (Marie- George ELURSE)
- Le responsable du bassin nord atlantique (Gilles VEGA)
- Le responsable du bassin nord caraïbe (Sidney REGIS)

Ce groupe est chargé de recueillir les besoins de formation, de construire le plan académique de formation (PAF), de prévoir et organiser les sessions de formation du PAF actuel, mettre en place des animations de bassin et de faire preuve de créativité et d'innovation.

La formation continue EPS en Martinique fonctionne bien et de façon intense mais elle est en train de changer tant sur le cahier des charges que sur la logistique ou encore à propos des contenus de formation.

Clairement nous essayons progressivement de migrer vers une démarche de **développement professionnel** en cherchant à déclencher les formations

interdisciplinaires, les stages sur site ou de bassin géographique et bien sur les traditionnels ateliers de pratique.

Il n'a échappé à personne que depuis trois ans tous les stages proposent un chainage entre une compétence méthodologique et sociale avec un pan d'un domaine de pratique d'une APSA.

Nous continuerons dans cette idée car elle illustre et met en œuvre la notion de compétences à acquérir : **le chainage en pratique d'une capacité, d'une attitude et d'une connaissance.**

Notons encore que la responsabilité de la préparation aux concours de l'agrégation interne a été confiée à Jérôme GOURPIL et celle du CAPEPS interne à Pascal RENVIER.

Ils sont bien sur aidés par des équipes dynamiques qui s'adaptent aux besoins de chacun et ainsi qu'à la logique interne de chaque concours.

Je terminerai ce chapitre en rappelant que le développement professionnel a l'obligation s'il veut s'inscrire dans la durée, de prendre une voie spiralaire.

Il se nourrit sans cesse des besoins des formés, de leur niveau acquis et de leur capacité à se remettre en question.

Nous sommes donc preneur et à l'écoute de toutes les idées ou propositions qui émanent des professeurs ou des besoins de terrain.

Rapprochez vous des acteurs du GRF.

LE NUMERIQUE

Le numérique à l'école n'est plus un simple outil pédagogique ou une innovation. C'est une compétence professionnelle et un domaine prioritaire à l'éducation nationale pour in fine favoriser les apprentissages et la réussite des élèves. Un service public du numérique éducatif a d'ailleurs été créé.

Il s'adresse à tous les acteurs quel que soit leur niveau d'intervention :

-Pour les élèves, comme une aide à l'apprentissage notamment dans les activités morpho cinétiques, pour les élèves « DYS » ou pour identifier les progrès et les besoins d'apprentissage.

-Pour l'inspection régionale, le service régional de l'UNSS, il constitue un moyen de communication sans comparaison que ce soit par le biais des courriers électroniques, que des sites disciplinaires, d'établissement ou de l'UNSS 972.

-Pour les professeurs, c'est un outil d'aide à la gestion professionnelle et didactique. Il doit définitivement conduire à la formalisation des différents projets.

-Le site « EPS Martinique » doit devenir un favori régulier pour tous les professionnels de l'EPS : textes officiels, ressources pédagogiques, ressources numériques et surtout éléments de communication et d'information.

Adresse : <http://site.ac-martinique.fr/eps/>

L'INNOVATION PEDAGOGIQUE

L'innovation pédagogique n'est pas comme on peut parfois le croire, que le fait de quelque uns ou de professeurs « inventant » des contenus d'enseignement ou des situations d'apprentissage.

C'est plutôt l'idée d'enseigner, d'éduquer de façon différente en cherchant à provoquer le plaisir d'apprendre au plus près des caractéristiques et des ressources propres aux élèves.

L'innovation peut s'appliquer à toutes les facettes de l'enseignement : la compétence, le matériel, la situation, les APSA, les rythmes scolaires, l'évaluation... Bien sûr dans le cadre des programmes disciplinaires.

Il existe deux dispositifs académiques :

La CARDIE : cellule académique de recherche et de développement de l'innovation et de l'expérimentation ; à visée multidisciplinaire, elle peut aider à construire les projets innovants et à rechercher des moyens de fonctionnement.

Le GARIP : groupe académique de recherche et d'innovation pédagogique ; c'est un dispositif de l'EPS pour recenser et diffuser des « bonnes pratiques ».

Si vous êtes porteur d'un projet innovant ou intéressé par cette thématique professionnelle, rapprochez vous de l'inspection régionale ou du GRF.

L'INSPECTION

Le moment de l'inspection individuelle est bien entendu un moment de vérification mais constitue surtout un temps d'échanges professionnels autant pour l'enseignant que pour l'inspection pédagogique.

La réunion d'équipe qui lui est associée, a pour but l'harmonisation des pratiques professionnelles individuelles et collectives adaptées aux caractéristiques locales des élèves et conformément à la mise en œuvre des programmes disciplinaires, du projet académique et du contrat d'objectifs de l'établissement.

Afin que ce moment de développement professionnel soit pleinement productif, je vous invite à le préparer en amont dès réception **de l'avis d'inspection**.

L'avis d'inspection précisera la liste des documents demandés mais celle ci n'a pas changé notamment la **fiche d'auto évaluation**.

Il est désormais possible de proposer **de façon numérique** les documents synthétisant les projets d'EPS, d'établissement, de classe, de cycle ou de leçon.

Cette année la priorité d'inspections sera donnée aux stagiaires et aux enseignants ayant été inspectés il y a cinq ans ou plus.

LE CURRICULUM EN EPS au 2nd DEGRE

Les journées Programme 2013 avait pour thème le curriculum d'un élève en EPS de la 6^{ème} à la terminale

Chacun par groupe ou équipe disciplinaire avait été convié à présenter ses pratiques, sa programmation d'APSA et d'éventuelles possibilités d'alignement des programmations entre collèges et lycée de rattachement.

Le bilan a été mis en ligne sur le site EPS Martinique.

LETTRE DE RENTRÉE 2014 - INSPECTION RÉGIONALE EPS

Pour réussir cette entreprise de mettre en place une offre de formation cohérente pour les élèves au sein de curriculum visant les niveaux 4 ou 5 de compétences, nous vous proposons de passer par le biais de la formation continue.

Vous serez invités à formuler bientôt vos besoins de formation par établissement pour l'année en cours, l'année suivante et l'avenir.

Il vous sera alors demandé d'y réfléchir et de les formuler en ayant à l'esprit l'idée de curriculum par secteur géographique autour d'un lycée de rattachement.

Nous y reviendrons lorsque les coordonnateurs seront réunis et au cours des journées Programme 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

- **La journée du sport scolaire** aura lieu le mercredi 17 septembre 2014. Il est important de marquer l'évènement car celui-ci lance officiellement le début de l'année scolaire sportive.
- **Les filières de haut niveau.** Pôles sportifs, sections sportives scolaires ou sport scolaire niveau excellence sont les filières et pré filières du haut niveau. Ces dispositifs vont être consultés et améliorés. L'objectif est de mutualiser les moyens et les expériences et gagner en efficacité et en qualité sans affaiblir aucun des dispositifs. Nous serons en mesure de continuer à aider les élèves à réussir leur double pari réussite scolaire et sport de haut niveau régional ou national.
- **La préparation aux différents concours** débutera le 26 septembre. Prenez contact avec les responsables ou le GRF pour s'inscrire ou s'informer.
- **La journée de l'engagement** pourra être mise en place au sein des établissements pour valoriser les talents, les élèves altruistes ou les jeunes qui s'engagent dans la cité. Cette initiative sera probablement mise en place cette année scolaire, n'hésitez pas à vous y investir.
- **Le prix de l'éducation** récompense des lycéennes ou lycéens qui brillent par leur rayonnement scolaire, sportif et associatif. Une bourse est attribuée au lauréat à partir de critères. N'hésitez pas à inscrire vos jeunes talents pour les valoriser.
- **Les nouvelles compétences professionnelles** (BO N° 30 du 25 juillet 2013) sont consultables sur le site EPS Martinique

En conclusion, je voudrais d'abord remercier Guy POMMIER - mon prédécesseur, pour ses précieux conseils et lui souhaiter au nom de tous, une retraite douce, paisible mais néanmoins active.

Ensuite, je voudrais rappeler qu'aujourd'hui, **pour faire réussir tous les élèves**, on ne peut plus agir seul même en EPS mais qu'**il est précieux et efficace de travailler en équipe ou en interdisciplinarité.**

Enfin je souhaite à tous une excellente année scolaire riche en satisfactions et en réussite.

Benoît THIERY

